

RSCH/AK.

CAISSE D'EPARGNE
DU CONGO BELGE
ET DU RUANDA-URUNDI

B. P. 615
Tél. 492
C. Ch. P. Z. 186
Bq. Centrale No 7



SUCCURSALE

SPAARKAS VAN
BELGISCH-CONGO
EN RUANDA-URUNDI

P. B. 615
Tel. 492
P. Ch. R. Z. 186
Centrale Bk. Nr 7

Réf.: 2767/U.6.3

Objet :

Annexe :

Verw. :

Voorwerp :

Bijlage :

N° 8795	At 13/02
DATE	20/6/58
TRAITÉ PAR	ASAP
VISÉ	

USUMBURA, le 12 Juin 1958..
USUMBURA, de

Monsieur l'Administrateur de l'arrondissement
de et à
RUHENGURI



Monsieur l'Administrateur Territorial,

Attente chèque

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nos services ont émis le 11/6/58 et à votre nom un chèque postal de 2.600,- francs. Ce montant représente le total du bordereau ci-inclus que je vous prie de bien vouloir retourner dûment acquitté par les intéressés.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Territorial,
l'assurance de ma considération distinguée
très

LE CHEF DE LA SUCCURSALE
DU RUANDA-URUNDI,

A. DE MEUSEL

*Kagaba et
Siburi hoko qui sont
V. De l'Etat Kagaba
à qui le demande a
été fait?*

*Remettre le
bordereau à la
CF*

n° 8/8053/4E13/02